RESOLUTION VITI 1/98

INVENTAIRE VARIETAL DE L'ENCEPAGEMENT MONDIAL

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Commission I "Viticulture",

VU les travaux du XXIème Congrès mondial de la vigne et du vin qui s'est tenu à Punta del Este (Uruguay) du 27 au 29 novembre 1995 sur le thème "Variétés de vignes : *Vinifera*";

CONSIDERANT l'intérêt et l'incidence de l'emploi des cépages de *Vitis vinifera* dans les produits vitivinicoles,

REMARQUANT l'utilisation grandissante d'un nombre très limité de clones et de cépages universels de haute qualité dans la plupart des régions du monde,

CONSTATANT l'existence de nombreux cépages moins connus originaires de diverses zones viticoles mais possédant aussi un haut potentiel qualitatif,

CONSTATANT la création par différents instituts d'un certain nombre de nouveaux cépages de vigne de potentiel qualitatif élevé,

RECOMMANDE aux pays membres :

- De mieux étudier ces cépages susceptibles d'apporter une diversification en réalisant des collections ayant pour but de préciser leurs aptitudes agronomiques et technologiques,
- De vulgariser et diffuser au mieux les informations ainsi obtenues,
- D'utiliser le plus grand nombre possible de cépages et de clones de haute qualité qui permettront de maintenir une haute diversité pour satisfaire les besoins des producteurs et des consommateurs,
- De ne pas freiner l'utilisation de nouvelles variétés

ET DECIDE

de confier à la Direction générale de l'O.I.V. l'élaboration périodique d'un inventaire variétal des surfaces cultivées en vigne dans le monde, afin de pouvoir étudier et suivre l'évolution de l'encépagement.

Exemplaire certifié conforme Lisbonne, 26 juin 1998
Le Directeur Général de l'OIV
Secrétaire de l'Assemblée Générale
Georges DUTRUC-ROSSET

© OIV 1998